

## Conseil municipal de St Alban de Montbel

### Procès-verbal de la séance du 09 avril 2024

Présents : Brigitte Allard, Pierre Duperchy, Virginie Duport dit Rousseau, Étienne Lallement, Nunzia Maurizi, Sophie Pellicier, William Vanneuville, Chantal Chapellet, Patrick Rouch, Patrick Rouland, Marie-Françoise Excoffon ;

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : Catherine Cauterman, Emilie Ragni, Lucile Fluttaz, Régis Montfalcon.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle François Cachoud, sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2024

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20H00.

Désignation d'un secrétaire de séance : Brigitte Allard.

#### **Ordre du jour des délibérations**

Désignation d'un secrétaire de séance ;

Approbation du PV de la séance du 26 février 2024 ;

Compte de gestion 2023 ;

Compte administratif 2023 ;

Affectation du résultat 2023 ;

Vote des taux d'imposition 2023 ;

Attribution des subventions aux associations ;

Vote du budget primitif 2024 ;

Renouvellement de la convention avec la sauvegarde de l'enfance ;

Questions diverses.

#### **Approbation PV séance du 26 février 2024 :**

Approuvé à l'unanimité.

#### **Délibérations**

##### **DCM-2024-013 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame ALLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et

qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2023.

**DCM-2024-014 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sur proposition de Mme ALLARD, 1ère adjointe au Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2023 qui se résume comme suit :
  - o Fonctionnement :
    - Dépenses : 425 446.10 €
    - Recettes : 602 138.90 €
    - Excédent : + 176 692.80 €
  - o Investissement :
    - Dépenses : 356 470.34 €
    - Recettes : 216 118.34 €
    - Déficit : -140 352.00 €

Après le report des résultats de l'exercice 2022, le résultat de clôture de 2023 est le suivant :

- o Investissement : - 81 699.66 €
- o Fonctionnement : +776 032.47 €

Soit un excédent global de clôture 694 332.81 €

Le solde des restes à réaliser : - 356 958.24 €

Le besoin de financement : 438 657.90€

**DCM-2024-015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	REPORT 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	-140 352€	58 652.34€	-81 699.66 €	-356 958.24€	-438 657.90 €
Fonctionnement	176 692.80€	599 339.67€	776 032.47€		776 032.47€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	776 032.47 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation (c/ 1068)	438 657.90 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	337 374.57 €

### **DCM-2024-016 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a voté le 26 septembre 2023 une majoration de 30 % de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'usage d'habitation principale et propose de maintenir les taux votés en 2023 pour l'année 2024.

**Le conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - o taxe d'habitation : 9.40 %
  - o taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.23 %
  - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.03 %
  
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter la présente décision.

### **DCM-2024-017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 équilibré comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 846 874.57 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 623 778.47 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 équilibré en section de fonctionnement pour un montant de 846 874.57 € et en section d'investissement pour un montant de 1 623 778.47 €.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Par manque d'information, le conseil municipal n'a pas pu délibérer. Ce point est reporté à un conseil ultérieur.

### **DCM-2024-018 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE**

Patrick ROULAND rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de chantiers éducatifs, la Sauvegarde de l'Enfance intervient depuis 2021 pour l'entretien des espaces verts situés sur la place de la mairie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2024 au tarif horaire de 23 euros.

Une convention sera établie à cet effet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'entretien avec la Sauvegarde de l'Enfance pour 2024.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait part de son inquiétude concernant les **factures d'électricité** TOTAL ENERGIE.

Concernant **la salle polyvalente**, la facture pour la période du 24 janvier au 21 février 2024 s'élève à **1 680,13€** pour **4241 W/H** ! Ce contrat intervient dans le cadre d'un groupement de commande via le SDES.

En 2023 pour la même période avec une consommation de **5639 KW /h** la facture EDF s'élevait à **776,15€**.

Mme Nunzia MAURIZI suggère de se renseigner sur une éventuelle renégociation ou dénonciation du contrat en cas d'augmentation trop élevée.

M. le Maire rappelle que la salle polyvalente est très occupée par les associations à titre gratuit, il se réjouit de cette vie associative intense mais précise que cela a un coût non négligeable, et se demande s'il faut continuer à louer cette salle en hiver.

M. William VANNEUVILLE propose de revoir les tarifs des locations qui n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

Mme Nunzia MAURIZI précise que cela permettrait de compenser l'augmentation du coût de l'énergie.

Sont également évoqués le problème de l'isolation et le matériel de chauffage obsolète pour ce bâtiment.

- Mme Brigitte ALLARD fait part de remarques concernant l'utilisation des **WC publics fermés** lors des sépultures ou messes.

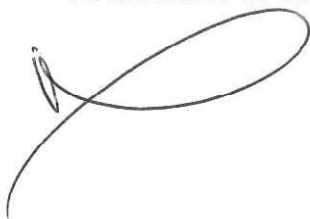
Monsieur le Maire indique que l'utilisation de ces toilettes électroniques n'est pas adaptée à notre commune et craint que des usagers restent bloquées. Solution proposée : remettre une clé à un représentant de la Paroisse.

- M. le Maire indique que les récents travaux de **protection des vitraux** ont été très appréciés par la Paroisse car ils ont mis fin aux ruissellements dans l'église par temps de pluie.

M. Patrick Rouland fait remarquer la détérioration importante du crépi extérieur.

La séance est levée à 22h25, la date du prochain conseil municipal n'est pas fixée.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

